

## NEWS LETTER AESH

Bonjour à toutes et tous,

Nous vous transmettons l'actualité syndicale concernant les AESH.

N'hésitez pas à partager et diffuser à vos collègues ou toutes autres personnes.

### NOUVELLE REVALORISATION DE LA GRILLE SALARIALE 01/01/22

Jeudi 3 février 2022, un nouvel arrêté a été publié au Journal officiel, rehaussant les indices des échelons 1 et 2 de la grille indiciaire des AESH au 1er janvier 2022. Cela fait suite à la hausse annuelle du SMIC.


Échelon	Ancien indice brut	Nouvel indice brut au 1er janvier 2022	Nouvel indice majoré au 1er janvier 2022
1	368	371	343
2	374	378	348

**Les indices des échelons suivants restent inchangés.** Le rattrapage des points d'indice du salaire de janvier pour les AESH étant aux échelons 1 et 2 sera fait de manière rétroactive.

SUD éducation Bretagne dénonce cette grille indiciaire. La très faible rémunération et les temps incomplets imposés entraînent des conditions salariales inacceptables !

SUD éducation revendique des augmentations de salaires conséquentes et la reconnaissance d'un temps plein à 24h hebdomadaires d'accompagnement. Par ailleurs, SUD éducation revendique la titularisation de toutes les AESH sous statut de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·éducatrice scolaire spécialisé·e répondant aux revendications de reconnaissance professionnelle des personnels.

Nous continuons à porter ces revendications haut et fort et avons proposé à l'intersyndicale de construire une nouvelle date de grève nationale.

 **Vérifiez vos fiche de paie et en cas de doute, contactez votre syndicat départemental en précisant le problème. Nous vous répondrons le plus rapidement possible.**

## RETARD DE PAIEMENT DES AED ET AESH

Depuis plusieurs mois, Sud éducation Bretagne constate un retard répété sur la date de traitement des salaires, notamment pour les AESH employées par les établissements mutualisateurs.

Sud éducation Bretagne a alerté le recteur pour dénoncer ces différences de traitement et regrette la cohabitation des contrats « rectorat » et « établissement ». Ci-dessous le lien du courrier envoyé au recteur le 17 février 2022 :

<https://www.sudeducation56.infini.fr/wp-content/uploads/2022/03/lettre-recteur-salaires-AESH.pdf>

## SOUTIEN AU AESH DU 94

Depuis le 10 janvier 2022, les personnels accompagnant·es des élèves en situation de handicap du Val-de-Marne sont en grève illimitée. Elles et ils refusent les avenants à leurs contrats de travail qui leur sont imposés par la DSDEN et le Rectorat.

## GREVE DU 8 MARS

**Précarité des femmes,  
inégalités salariales :**

**C'est NON**

L'égalité salariale et la lutte contre la précarité sont des enjeux essentiels de l'émancipation des femmes. Pourtant, les politiques d'emploi dans le secteur public comme dans le privé reproduisent, voire aggravent les inégalités et la précarité.



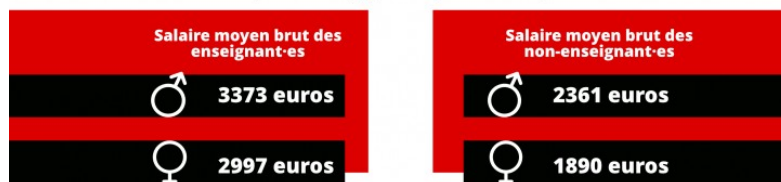
✗ **Les femmes gagnent 23% moins que les hommes !**

✗ **78 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes !**

✗ **Dans la Fonction publique, les femmes gagnent en moyenne 16,4% de moins que les hommes.**

**L'Éducation nationale, mauvais élève de l'égalité salariale !**

Dans l'Éducation nationale, les femmes gagnent 13,6% de moins que les hommes.



Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Continuons à nous mobiliser pour l'égalité !

**Le 8 mars, tou·tes en grève :  
nous ne nous tairons pas !**

## AGENDA

**5 mars** : Soutien contre la guerre en Ukraine.

**8 mars** : Journée des Lutttes des femmes.

**17 mars** : mobilisation interprofessionnelle.

**22 mars** : Mobilisation des AED (Assistants d'Education) du 22 au 26 mars.

## CONTACT

SUD éducation 22 : [sud-education22@wanadoo.fr](mailto:sud-education22@wanadoo.fr)

SUD duaction 29 : [29@sudeducation.org](mailto:29@sudeducation.org)

SUD éducation 35 : [syndicat@sudeducation35.org](mailto:syndicat@sudeducation35.org)

SUD éducation 56 : [sud.education56@wanadoo.fr](mailto:sud.education56@wanadoo.fr)

---